

Evaluer les risques professionnels et comprendre le document unique (DUERP)

OBJECTIFS

- **Connaître** les obligations réglementaires sur l'évaluation des risques professionnels
- **Mettre en place** une démarche d'évaluation des risques en prenant en compte les nouveaux risques
- **Savoir utiliser** les notions de danger, risques et dommages et **analyser** une situation de travail réelle au poste de travail
- **Savoir** ce que doit contenir un Document Unique, **être capable** de le relier aux autres documents de l'entreprise et **savoir le faire** évoluer
- **Définir et suivre** un plan d'action à partir du DUERP

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION :

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC : les représentants du personnel, les préventeurs, toute personne en charge de la gestion des risques professionnels

NIVEAU 1 • PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : 2 jours (14 heures)

TARIF INTER : 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître
notre tarif INTRA : 01 40 22 64 43 /
01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

1. Contexte légal de l'évaluation des risques

- Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels
- Les 9 principes généraux de prévention du Code du travail
- Le Document Unique et l'obligation d'évaluer les risques
- Les dispositions sur la pénibilité au travail

2. Connaître les enjeux de la prévention

- Les différents niveaux de prévention
- Les enjeux juridiques, sociaux et financiers
- Les indicateurs

3. Savoir évaluer les risques professionnels

- Notions de danger, de risques et de dommages
- Approche ergonomique d'analyse d'une situation de travail
- Définition des unités de travail, des critères de cotation et de hiérarchisation
- Analyse de l'activité de travail

4. Inscrire les résultats de l'évaluation dans le Document Unique et élaborer un plan d'action

- Élaboration et actualisation du Document Unique
- Définition des mesures de prévention
- Réalisation du plan d'action et suivi de ce plan